

**CS - 6M**  
**C. P. - CHUM**

Commission spéciale sur le site du futur  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

## Mémoire du Comité des usagers du CHUM

Le 2 mars 2005



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Légitimité	3
Rapport Johnson-Mulroney	4
Études comparatives	5
Débat public	7
Sécurité	8
Accessibilité	10
Coûts	11
Gens d'affaires	12
Patient	13
Inquiétudes des régions du Québec	15
Technopole	16
Recteur de l'Université de Montréal	16
Conclusion	17

## INTRODUCTION

D'entrée de jeu il est important de préciser que nous sommes des bénévoles qui avons rédigé nous-mêmes le mémoire sans consultation avec qui que ce soit afin de conserver notre entière indépendance quant aux sujets à aborder. Nous allons vous présenter ce mémoire avec conviction, transparence et sincérité, en laissant de côté la langue de bois. Comme nous avons eu très peu de temps pour préparer ce mémoire, nous sollicitons votre indulgence pour les coquilles et les fautes.

Contrairement à ce que plusieurs ont écrits sur les intervenants qui favorisent le site Saint-Luc, nous ne sommes ni de gauche, ni de droite, nous sommes pour les patients qui sont au centre de nos préoccupations.

## LÉGITIMITÉ

Une chronique publiée dans un quotidien montréalais mettait en doute la légitimité du Comité des usagers du CHUM. Il était mentionné que le comité était « une fiction destinée à propager l'illusion que les patients forment un groupe homogène. » Nous avons eu l'impression que nos interventions publiques dérangeaient.

Je prends quelques instants pour vous rappeler que les comités des usagers sont des organismes prévus dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour défendre les intérêts des usagers. Notre rôle au sein du CHUM se veut à la fois consultatif et proactif.

Nous croyons que notre comité a toute la légitimité pour représenter les quelques 600 000 patients qui visitent annuellement le CHUM. Sinon, qui le ferait?

Le comité des usagers est un organisme qui représente l'ensemble des patients et qui peut parler en son nom. Aucune instance démocratique ne peut prétendre parler au nom de tous ses commettants.

## **RAPPORT JOHNSON-MULRONEY**

Le 16 avril 2004, la commission d'analyse coprésidée par M. Daniel Johnson et M. Brian Mulroney, préconisait de retenir le site du 1000, rue Saint-Denis (Hôpital Saint-Luc) pour y construire les nouvelles installations du Centre hospitalier de l'Université de Montréal pour les raisons suivantes :

- Le site convient à la mission suprarégionale d'un centre hospitalier universitaire;
- Il favorise une meilleure utilisation des installations existantes;
- Il offre un environnement déjà conforme à la vocation d'un centre hospitalier universitaire;
- Il est situé à proximité des installations montréalaises parmi les plus grandes;
- Un site urbain stimulant et parfaitement structuré pour recevoir une institution de haut savoir;

- Un site qui offre aux patients et à leur famille une facilité d'accès; les lignes de métro et les principaux accès routiers étant rapprochés.

Est-ce que l'on ne retrouve pas tous les ingrédients d'une **technopole**?

Enfin, se disait-on, l'on commence à voir la lumière au bout du tunnel.

Le 23 juin 2004, le ministre de la Santé et des Services sociaux donnait le feu vert au projet de construction d'installations neuves pour le CHUM sur le site du 1000, rue Saint-Denis et confirmait l'abandon du projet de construction du nouvel hôpital au 6000, rue Saint-Denis en laissant la porte ouverte à d'autres options.

Nous avons par la suite appris, qu'à l'insu de la direction du CHUM et de son conseil d'administration, qu'une démarche avait été faite au cabinet du premier ministre par le recteur de l'Université de Montréal et des gens d'affaires influents pour que soit considérée la possibilité de construire le futur CHUM à la cour de triage d'Outremont.

Inutile de vous dire que cette démarche a été vue comme un manque de respect et de transparence par plusieurs membres du conseil d'administration du CHUM, dont je fais partie.

La méfiance venait de s'installer quant à la suite des choses.

## ÉTUDES COMPARATIVES

Les premières conclusions d'une analyse comparative des deux sites présentée au conseil d'administration le 28 septembre 2004 nous ont amenés à nous intéresser davantage au projet du site Outremont.

## **Site Saint-Luc**

### **Risques environnementaux :**

- Faibles à modérés;
- Voie ferroviaire (matières dangereuses le plus proche à 3 km);
- Industrie à risques la plus proche (750 mètres).

### **Circulation :**

- Ne nécessite pas de travaux d'infrastructures routières;
- Optimisation des feux de circulation existant.

### **Coûts du projet :**

- Coût total du projet : 1 130 000 \$.

## **Site Outremont**

### **Risques environnementaux :**

- Modérés à élevés;
- Proximité de voies ferrées (matières dangereuses);
- Présence de produits dangereux dans des industries avoisinantes;

### **Circulation :**

- Nécessite d'importants travaux d'infrastructures routières;
- Nécessite d'autres travaux d'infrastructures.

### **Coût du projet :**

- Coût total du projet : 1 297 000 \$.

## DÉBAT PUBLIC

Devant le mutisme et le secret entourant le projet de l'Université de Montréal, le comité des usagers a décidé qu'il était important de faire un débat public sur le choix des deux sites.

Le 16 octobre 2004, dans un article publié à la une de La Presse, le comité des usagers a été le premier à dénoncer publiquement les tractations qui se faisaient en coulisse par l'Université de Montréal. Le débat était lancé et nous pouvons affirmer, sans se tromper, mission accomplie.

Une couverture assidue des médias parlés et écrits a permis de faire ressortir les nombreuses faiblesses du projet de l'Université de Montréal, plus particulièrement en ce qui concerne la **sécurité, l'accessibilité et les coûts.**

Nous estimons qu'il est important de souligner le travail rigoureux des journalistes du Devoir et de La Presse qui ont réellement fait du journalisme d'enquête, ce qui a permis de découvrir que la rigueur et la transparence de l'Université de Montréal n'étaient pas au rendez-vous. Sans eux il nous aurait été très difficile de suivre le dossier.

Sans ce débat public, il y a de fortes chances que le gouvernement aurait déjà arrêté son choix en faveur du site Outremont.

D'ailleurs le 10 novembre 2004, le Comité des usagers du CHUM a écrit une première fois au premier ministre pour lui faire part de ses inquiétudes quant au choix du site du CHUM.

## SÉCURITÉ

Lors d'une entrevue en duplex à TVA, à laquelle j'ai participé avec le recteur Robert Lacroix, ce dernier a candidement répondu que le problème de la sécurité était RÉGLÉ et que les informations se retrouvaient dans le rapport Couture-St-Pierre. Évidemment ma réplique a été de dire que c'était complètement faux.

Vous me permettrez de relever les principaux articles sur le sujet parus dans Le Devoir et La Presse :

- La Presse, le 25 janvier 2005 : des risques élevés – « un rapport juge problématique la construction d'un hôpital près des voies ferrées d'Outremont »;
- La Presse, le 25 janvier 2005 : Outremont – « un projet en pleine zone industrielle où des matières dangereuses sont manipulées »;
- La Presse, le 26 janvier 2005 : CHUM à Outremont – « le CP prêt à détourner une fraction des matières dangereuses »;
- La Presse, le 3 février 2005 : CHUM à Outremont – « déplacer des voies ferrées serait difficile »;
- La Presse, le 4 février 2005 : matières dangereuses – « le CP retirera un train sur huit »;

- Le Devoir, le 13 février 2005 : CHUM, des études sur de fausses prémisses – « à la demande de l'Université de Montréal, des rails (voies ferrées) ont été sciemment ignorés »;
- La Presse, le 14 février 2005 : CHUM à Outremont – divergence de vues sur la sûreté du site. Sécuritaire selon Couture-St-Pierre. Selon l'un des meilleurs spécialistes en analyse de risques au Québec, « le gouvernement ne peut jouer à la loterie avec la sécurité des patients d'un grand hôpital »;
- Le Devoir, 19 février 2005 : CHUM – l'étude sur la sécurité est jugée déficiente. « L'analyse de SNC-Lavalin ne correspond pas aux critères reconnus par le gouvernement »;
- La Presse, 19 février 2005 : CHUM Outremont – SNC s'est basé sur une méthode non reconnue pour affirmer que le risque est « acceptable ».

### **Un événement majeur est venu confirmer nos craintes**

Un wagon-citerne rempli de propane a explosé mercredi soir dernier, à la suite du déraillement d'un train du CN survenu dans la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil. La déflagration a été si violente qu'elle a provoqué l'incendie d'une meunerie locale située à PROXIMITÉ du point de déraillement. Dix résidences situées dans un périmètre d'un kilomètre ont été évacuées. Quelles seraient les conséquences d'un tel déraillement à 100 mètres d'un hôpital qui serait construit sur le site Outremont?

## ACCESSIBILITÉ

Plusieurs intervenants et experts ont fait valoir qu'il y aurait des difficultés majeures d'accès au site Outremont, que ce soit en voiture, en autobus ou en métro.

La Presse, le 26 janvier 2005 : gare de triage Outremont – circulation accrue et engorgements à prévoir.

Les urgences et cliniques externes du CHUM accueillent annuellement quelques 600 000 patients, dont plus de 60 % sont des personnes âgées pour qui l'accès aux soins et services et l'accès à l'hôpital sont des priorités que l'on ne peut ignorer. C'est sans compter les 300 000 visiteurs et plus qui fréquentent annuellement le CHUM. Presque les deux tiers des patients viennent de l'est et du sud-est de Montréal.

Il est important de souligner que le CHUM a été identifié comme hôpital de première instance pour le Centre de santé et des services sociaux des Faubourgs, Plateau Mont-Royal et Saint-Louis du Parc qui dessert une population d'environ 140 000 personnes.

Le CHUM a été identifié comme hôpital de première instance pour le Centre de santé et des services sociaux Jeanne-Mance qui dessert une population d'environ 140 000 personnes.

Il est important de souligner que plus de 75 % des soins donnés au CHUM concerne la médecine de première et de deuxième ligne.

Le directeur général du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) a déclaré la semaine dernière en Commission parlementaire sur le projet de Loi n° 83 que leur taux dépassait les 85 %.

Dans son rapport, monsieur Daniel Johnson mentionne : « La mission d'enseignement facilitée grâce à la proximité du CHUM et de la facilité de médecine reste à être précisée; cela ne reflète pas très bien le profil d'apprentissage des étudiants car dans la deuxième année ils passent plus de 30 % de leur temps à l'extérieur de la faculté et cela va jusqu'à 100 % la troisième année. »

D'ailleurs, la formation des étudiants ne se fait pas uniquement au CHUM mais également dans plusieurs hôpitaux affiliés.

Les étudiants sont jeunes, généralement en santé et peuvent se déplacer facilement, ce qui est loin d'être le cas des patients qui se font soigner au CHUM.

Autre fait à souligner, le site Outremont serait situé sur une partie du territoire du Centre universitaire de santé Mc Gill et l'Hôpital Juif.

## COÛTS

- La Presse, le 25 novembre 2004 : le CHUM à Outremont coûterait plus que le milliard prévu;
- La Presse, le 8 février 2005 : des coûts cachés dans le projet d'Outremont selon un expert;

- Le Devoir, le 18 février 2005 : le CP n'offre aucune garantie à l'Université de Montréal – la décontamination pourrait coûter plusieurs dizaines de millions;
- La Presse, le 22 février 2005 : rencontre avec Yves Séguin – « avec le CHUM on est en train de faire un futur stade. La facture de la construction du CHUM pourrait atteindre deux milliards si c'est le projet de technopole à la gare de triage qui est retenu;
- Le Devoir, le 25 février 2005 : CHUM – le site d'Outremont générerait des surcoûts de 200 millions estime la Ville de Montréal;
- Le Devoir, le 26 février 2005 : pas d'argent pour le CHUM – Montréal refuse de payer les infrastructures du site « Outremont ».

## **GENS D'AFFAIRES**

- Le Devoir, le 27 novembre 2004 : le lobby autour d'un hôpital – jeux de coulisses et tractations ont pris le pas sur la raison première de la construction du CHUM : la santé;
- Le Devoir, le 24 décembre 2004 : l'élite des affaires menace de boycotter le CHUM – la collecte de fonds privés serait compromise si Québec implante l'hôpital au centre-ville.  
Le comité des usagers a réagi en écrivant une deuxième fois au premier ministre le 28 décembre 2004 pour lui signifier qu'il s'agissait d'un chantage inacceptable et odieux;
- Le Devoir, le 9 février 2005 : une filiale de Power intéressé par le CHUM;

- Le Devoir, le 23 février 2005 : un silence gênant – même les organismes chargés de promouvoir le développement du centre-ville refusent de se mouiller en faveur du site de l'Hôpital Saint-Luc;
- La Presse, le 23 février 2005 : deux casquettes pour un conseiller – le PDG de la Société du Havre travaille aussi avec l'Université de Montréal pour faciliter l'implantation du CHUM à Outremont.

## **PATIENT**

Le recteur Robert Lacroix a dit un jour que l'arbre (le CHUM) devait se joindre à la forêt (technopole).

Dans une lettre publiée dans La Presse, M<sup>me</sup> Gisèle Besner, présidente du Conseil des infirmières et infirmiers du CHUM (qui appuie le site Saint-Luc), répond bien à cette prétention : « un hôpital doit être conçu avant tout pour les malades et que les professionnels de la santé, les chercheurs, les professeurs et les étudiants ont tous l'obligation de se mettre au service du patient. »

Rappelons-nous qu'un usager, ou un patient, ainsi que ses proches sont des citoyens payeurs de taxes, donc des « clients ».

Dans une métropole comme Montréal, si le CHUM est situé au cœur de la ville, les proches d'un patient hospitalisé pourront jouir et bénéficier de tous les services tels que la proximité de l'hébergement, une variété de restaurants et de casse-croûtes, de pharmacies ainsi que du transport en commun. Gardons à l'esprit que les proches parents d'un patient hospitalisé sont souvent en état de stress et la proximité de tous ces services devient un facteur apaisant et positif. Dans le même ordre d'idée, pour ce qui a trait au personnel hospitalier, d'être à proximité de marche de cette vitalité humaine et de tous ces services, ne peut qu'être bénéfique pour le moral et créer un environnement sans doute plus sain.

Nous avons de la difficulté à croire que les patients et leur proche, ainsi que le personnel, ont été au cœur des démarches en proposant la construction du CHUM au milieu d'une cour de triage entourée d'un vieux parc industriel et avec accès difficile. Cette cour est dans une cicatrice industrielle et les accès ne seront jamais acceptables même si on prétend y apporter des changements. Et le site sera toujours très isolé et non respectueux des citoyens et du personnel.

Les plus récentes études démontrent que le patient et ses proches se doivent d'être à l'épicentre du design, de la planification et du choix du site d'un centre hospitalier du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est fini le temps où l'hôpital est construit et situé selon les uniques besoins et exigences des professionnels de la santé. L'objectif idéal est d'atteindre l'équilibre entre les besoins et les exigences scientifiques et le respect de la clientèle.

Dans une entrevue accordée à La Presse, le D<sup>r</sup> Alain Brissette, chef de l'urgence de l'Hôpital Saint-Luc, qui est le seul médecin à notre connaissance à avoir appuyé ouvertement le site Saint-Luc déclarait :

« En s'éloignant du centre-ville le futur CHUM s'éloignera aussi de sa principale mission qui est de soigner les gens là où ils sont le plus malades. La population est de plus en plus aux prises avec la toxicomanie et la pauvreté. Si on met le CHUM sur le site d'Outremont, c'est comme si on allait l'installer dans un ghetto social, à l'abri de ce qui se passe dans la vie de tous les jours. »

Il y a même une étude sur les centres urbains de l'avenir qui déclare qu'une ville qui jouit d'un transport en commun souterrain ou surélevé se doit de tout faire pour construire ses futures structures de service au public tels les hôpitaux, les collèges, les cliniques, etc. le plus prêt possible du dit moyen de transport et de préférence avoir un accès direct, surtout dans un climat comme le nôtre.

## **INQUIÉTUDES DES RÉGIONS DU QUÉBEC**

Permettez-moi, Madame la Présidente, de porter quelques instants notre chapeau du Regroupement provincial des comités des usagers.

Une majorité des maires des grandes municipalités de l'Est du Québec et de la Côte-Nord se sont rangés derrière le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, qui a déclaré craindre que les méga hôpitaux à Montréal drainent l'argent qui aurait dû se retrouver normalement à Québec ou dans les régions.

Il s'agit d'une préoccupation des plus légitimes dont l'on devra tenir compte lorsque viendra le temps de choisir le site du CHUM parce que la capacité d'investissement de l'état n'est pas illimitée comme le mentionne souvent le **gouvernement et les observateurs avisés**.

## **TECHNOPOLE**

Le Devoir, le 3 décembre 2004 : M. Luc-Normand Tellier, directeur du Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et vice-président de l'Association pour la promotion de la recherche en aménagement et en urbanisme disait : « le recteur de l'Université de Montréal rêve de faire naître une cité du savoir et de la santé. Or cette cité existe déjà ». en parlant du centre-ville de Montréal.

## **RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Il est connu que monsieur Lacroix termine son mandat au mois de juin 2005.

Dans une entrevue accordée au Devoir, le recteur mentionne : « Je pense que l'on doit évaluer le travail que je fais présentement en regardant le profil de ma carrière et non comme si c'était un petit coup de tête. J'ai passé ma vie à développer la recherche au Québec, à développer l'éducation universitaire au Québec. J'ai dans ma vie professionnelle, comme économiste, publié énormément sur l'économie du savoir ».

Ne dit-on pas généralement qu'il y a autant d'expressions qu'il y a d'économistes?

Dans un article publiée dans La Presse du 1<sup>er</sup> février 2003, le recteur en parlant des coûts du 6000 Saint-Denis - « On arrive à 300 ou 400 millions de différence quatre ans plus tard. Je me dis qu'on est bien chanceux d'arriver juste à ça ».

L'arrivée du projet d'Outremont en a surpris plus d'un puisque présenter à la dernière minute par le recteur.

Est-ce que comme citoyens et payeurs de taxes nous pouvons lui donner un chèque en blanc?

## **CONCLUSION**

Pour terminer, Madame la Présidente, permettez-moi de rappeler que le Comité des usagers du CHUM a toute la légitimité pour représenter les patients du CHUM et que ce dont la population souhaite, c'est la construction d'un centre hospitalier universitaire qui correspond aux besoins des usagers et des professionnels qui y oeuvrent, sans perdre de vue la capacité de payer des citoyens et nous avons l'intime conviction que cet hôpital doit être construit sur le site Saint-Luc.